



ASSOCIATION JEUNESSE CHRETIENNE

Adresse administrative :

AJC – 16 Lot Le Néron 38360 Sassenage – ajc.caef@neuf.fr

☎ 04 56 00 08 74

ATTESTATION D'ASSURANCE

(pour les inscriptions à partir de 18 ans)

Je soussigné _____

J'ai noté que la loi fait obligation aux associations d'assurer leur responsabilité civile vis à vis de leurs adhérents et participants.

Outre cette garantie qui sera acquise, chaque adhérent à l'association doit être personnellement couvert par une assurance accident corporel intégrant une assistance vacances et la pratique des sports et activités de loisirs pratiquées (escalade, canyoning et randonnée en montagne).

En outre et sauf indication contraire ci-dessous, nous souscrivons pour chacun des participants, une assurance auprès de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME) qui vous sera facturée (licence : environ 50 euros)

Je souscris à l'assurance FFME proposée par AJC

Je souscris à « Passeport Montagne » et je fournis l'attestation d'assurance (16 euros)
(Voir : sur www.ancef.com, rubrique Passeport montagne)

Je ne souscris pas à l'assurance de la FFME ni à « Passeport Montagne » car je suis couvert pour toutes les activités de sports de montagne (escalade, randonnée en montagne) et notamment du canyoning par un contrat avec une autre compagnie d'assurance : _____

Fournir impérativement une attestation d'assurance (à demander à votre compagnie d'assurance) qui mentionne l'escalade, le canyoning et la randonnée en montagne.

Fait à : _____ Le / / _____

Signature (Précédé de la mention lu et approuvé) :

Merci de joindre

- **Une attestation d'assurance** en cas de souscription à « Passeport Montagne » ou à

une toute autre assurance avec la mention « escalade », « canyon » et « randonnée en montagne ».